



APPEL D'OFFRE DE SOUS-TRAITANCE DE FORMATION

« Animer les collectifs en CAE »

Pour la réalisation de prestations de formation en direction des personnes en charge de l'accompagnement de collectifs en CAE, intitulée « Animer les collectifs en CAE » pour le compte de CPE, Organisme de Formation.

1. Organisme acheteur

Coopérer pour Entreprendre (CPE), réseau national de coopératives d'activité et d'emploi, vise à apporter aux CAE des ressources leur permettant de développer de nouvelles compétences, au travers notamment de formations. Organisme de formation, CPE a pour objectif dès 2019 de déployer un programme ambitieux et pertinent de formation, qui parte des besoins et des contraintes des CAE, couvre l'ensemble des compétences clés, soit adapté au niveau de chacun.

2. Contexte

Le cœur de métier des CAE est d'accompagner les entrepreneurs dans le test et le développement de leur activité.

Cet accompagnement revêt diverses formes

- accompagnement de l'entrepreneur.e et de son projet, de façon individuelle et collective (sessions de formations...)
- accompagnement d'un collectif d'entrepreneur.es qui développent ensemble des activités économiques

En outre, les entrepreneur.es en CAE ont vocation à devenir sociétaires de la coopérative, rejoignant ainsi la communauté des sociétaires (entrepreneur.es. et salarié.es d'équipes d'appui principalement) afin de participer activement à la vie démocratique de leur coopérative.

3. Objet du marché

Cette formation a pour vocation d'outiller les personnes en charge de l'animation de collectifs.

Cette formation sera, sur option, complétée par un accompagnement individualisé à distance.

Nombre prévisionnel de stagiaires annuel pour 2019 : entre 8 et 12 par session, éventuellement renouvelable.

La gestion administrative de la formation est réalisée par CPE.



bpi france



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles »
Cette publicité s'engage que son auteur et que le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

4. Public visé et prérequis

4.1. Public visé

Toute personne en charge, à temps plein ou occasionnellement, d'accompagner des entrepreneurs ou porteurs de projets : dirigeants de CAE, chargés d'accompagnement et entrepreneurs.

4.2. Prérequis

Être membre d'une CAE et avoir à minima une première expérience en accompagnement individuel de porteurs de projets ou d'entrepreneurs.

5. Objectifs de formation

À l'issue de cette formation, les apprenants seront capables :

- D'animer un groupe en permettant à chacun d'y trouver son rôle et son utilité, d'aller ensemble dans le bon sens,
- D'utiliser les outils numériques pour coordonner, faciliter la participation à distance, organiser le travail à plusieurs et renforcer le sentiment d'appartenance.

6. Objectifs pédagogiques et contenus prévus

- Permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe en comprenant son rôle.
- Fédérer autour des projets communs
- Connaître et utiliser les différentes techniques d'animation d'un groupe (ateliers collectifs, séminaires, petits déjeuners, after-works...),
- Mettre en œuvre les méthodes d'animation innovantes pour créer une émulation saine et vivante au sein du groupe.
- Utiliser les outils numériques (agenda partagé, réseaux sociaux, liste de diffusion, forum...) pour favoriser le sentiment de présence et d'appartenance au collectif.

7. Lieu et dates souhaitées

La formation se déroulera à Paris, dans des locaux mis à disposition par CPE. Première session prévue : à compter du second semestre 2019.

8. Format souhaité

- Durée de la formation : 2 ou 3 jours, selon proposition
- Intersession : possible, selon proposition.
- Accompagnement post-formation à distance : sur option.



Coopératives et sociétés coopératives
dans le cadre du programme national
d'accompagnement des territoires
de la ruralité et soutenir les initiatives agricoles
Cet appui financier est financé par le
comité régional de l'Île de France
et financé par le plan d'investissement
dans cette communication ou publication.

COOPERER POUR ENTREPRENDRE

37, rue Bouret - 75019 Paris T. 01 42 63 47 71 E. info@cooperer.coop www.cooperer.coop

Siret : 429 758 725 00056 – APE : 8299Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754736475 auprès de la préfecture d'Ile de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agréments de l'Etat.

Union d'Economie Sociale - Société Anonyme Coopérative à capital variable

9. Évaluation de la proposition et critères d'attribution

L'évaluation des propositions sera réalisée par Coopérer pour Entreprendre, au sein du Comité « formations et compétences », en charge du pilotage du programme de formation de CPE.

Chaque proposition sera analysée et positionnée dans une grille d'analyse répondant aux paramètres suivants :

9.1. Préalable

Les organismes répondant à cet appel d'offre devront démontrer leur connaissance et leur maîtrise des exigences qualité relatives à la formation professionnelle.

Les intervenants devront justifier leur qualification en tant que formateur.

Ces deux aspects sont des préalables incontournables.

9.2. Organisme candidat et intervenant(s) (30 % de l'appréciation)

Expertise métier et expériences du ou des intervenant(s)	Coef. 1
Références	Coef. 1
Connaissance du secteur et des problématiques des CAE	Coef. 1

9.3. Ingénierie pédagogique (40 % de l'appréciation)

Pertinence de la proposition	Coef. 2
Innovation pédagogique	Coef. 2

9.4. Prix et appréciation globale de l'offre (30 % de l'appréciation)

Prix et détail de sa composition (y compris des éventuelles options).	Coef. 3
---	---------

9.5. Déroulement de la procédure d'attribution

9.5.1. Date limite de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être communiqués à CPE par voie électronique avant le **26 avril 2019** au correspondant dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous dans la rubrique « Contact ».

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas le présent cahier des charges ne sera pas retenu.

Après une première sélection, les candidats retenus seront reçus pour un entretien approfondi.

9.5.2. Contenus des dossiers

Les dossiers comprendront impérativement copies de l'ensemble des pièces justificatives mentionnées dans le présent appel d'offre, les originaux devant être présentés lors des entretiens approfondis dont la date sera précisée ultérieurement.

Documents à fournir :

- Copie du récépissé de la préfecture comportant votre numéro d'enregistrement d'organisme de formation ou attestation sur l'honneur,



Coopérer pour Entreprendre est un organisme d'intérêt général
inscrit au répertoire des entreprises et des établissements
de la République Française. Il est enregistré au
registre des entreprises et des établissements de la République Française
sous le numéro 11754736475. Il est inscrit au répertoire des
entreprises et des établissements de la République Française
sous le numéro 11754736475. Il est inscrit au répertoire des
entreprises et des établissements de la République Française
sous le numéro 11754736475.

COOPERER POUR ENTREPRENDRE

37, rue Bouret - 75019 Paris T. 01 42 63 47 71 E. info@cooperer.coop www.cooperer.coop

Siret : 429 758 725 00056 – APE : 8299Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754736475 auprès de la préfecture d'Ile de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agréments de l'Etat.

Union d'Economie Sociale - Société Anonyme Coopérative à capital variable

- Attestation sur l'honneur Data-dock, si référencable,
- Document attestant les qualifications professionnelles des intervenants,
- Tous documents, scénarios détaillés, descriptifs des méthodes d'animation employées, contenus envisagés ou autres permettant à CPE d'apprécier la pertinence et la qualité de la prestation proposée.
- La proposition tarifaire.
- Des propositions de dates.

10. Divers

10.1. Politique Qualité de CPE Organisme de formation

CPE est organisme de formation référencé au Data-dock. À ce titre, on s'engage vis-à-vis de ses parties prenantes à mettre en œuvre et assurer le respect des critères qualité auxquels il est tenu.

Les prestataires retenus par CPE dans le cadre de cet appel d'offre s'engagent à respecter une charte mise à disposition au lien [suivant](#).

Dans ce cadre, CPE s'engage à fournir au formateur toute la documentation ainsi que les procédures relatives à la mise en œuvre et au respect de ces critères.

10.2. Co-financement par le Fonds social Européen.

Cette formation est susceptible d'être financée par le Fonds social européen.

Cette publicité n'engage que son auteur et que le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

11. CONTACT :

Franck Quérat

Chargé de mission - Ingénierie de formation

f.querat@cooperer.coop

Référence à rappeler dans l'objet du courriel de réponse :

RAO 190301 – Animer les collectifs en CAE



Cooperer est certifiée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national de développement rural de l'Union européenne. Cooperer est certifiée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national de développement rural de l'Union européenne. Cooperer est certifiée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national de développement rural de l'Union européenne.

COOPERER POUR ENTREPRENDRE

37, rue Bouret - 75019 Paris T. 01 42 63 47 71 E. info@cooperer.coop www.cooperer.coop

Siret : 429 758 725 00056 – APE : 8299Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **11754736475** auprès de la préfecture d'Ile de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agréments de l'Etat.

Union d'Economie Sociale - Société Anonyme Coopérative à capital variable